

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

*Affiché en vertu de l'article L2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales*

➤ **Procès-verbal du conseil municipal du 07 novembre 2017**

Vote : unanimité

En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 07 novembre 2017.

➤ **Procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2017**

Vote : unanimité

En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2017.

➤ **Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal**

« Information »

Le conseil municipal prend acte des décisions prises entre le 15 novembre 2017 et le 14 décembre 2017.

1) Finances – Règlement financier de la commune

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve le règlement financier de la Ville et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

2) Finances – Budget principal de l'exercice 2017 – Décision modificative n°3

Vote : unanimité

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°3 du budget principal 2017 équilibrée en dépenses et en recettes à 0,00 €, soit 0,00 € pour la section de fonctionnement et à 0,00 € pour la section d'investissement.

3) Finances – Fixation des taux des impôts directs locaux 2018

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes ménages à leur niveau 2017 et d'appliquer pour 2018, aux impôts directs locaux, les taux suivants :

- taux de la taxe d'habitation : 11,65 %,
- taux de la taxe sur le foncier bâti : 14,53 %,
- taux de la taxe sur le foncier non bâti : 64,07 %.

4) Finances – Droits et tarifs 2018

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve les droits et tarifs 2018 liés au budget principal de la Ville et au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres. Il dit que les droits et tarifs 2018 liés au budget principal de la Ville et au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

5) Finances – Reprise anticipée du résultat du budget primitif principal 2017 et des budgets annexes 2017

Vote : unanimité

Le conseil municipal constate et approuve les résultats prévisionnels et d'exécution de l'exercice 2017 ainsi que les reprises anticipées des résultats de l'exercice 2017 et de la prévision d'affectation sur le budget primitif principal 2018 de la Ville et des budgets primitifs 2018 annexes du service extérieur des pompes funèbres et de la gendarmerie. Il dit que si un compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, il sera procédé à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018. Le conseil municipal dit que lors du vote des comptes administratifs, une délibération d'affectation définitive du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.

6) Finances – Budget primitif principal 2018

Vote : 20 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2018 du budget général, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 19 684 000 €, soit 12 043 000 € en section de fonctionnement et 7 641 000 € en section d'investissement. Le conseil municipal adopte la révision n° 3 des crédits de paiement faisant partie intégrante de la présente délibération et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

7) Finances – Budget annexe – Pompes funèbres 2018

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2018 du budget annexe des pompes funèbres qui s'équilibre globalement à 11 849,63 €, soit à 11 849,63 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement. Il autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8) Finances – Budget annexe – Gendarmerie 2018

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2018 du budget annexe gendarmerie qui s'équilibre globalement à 3 300 000 €, soit à 0 € en section de fonctionnement et à 3 300 000 € en section d'investissement et autorise M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

9) Travaux – Constitution d'une servitude de passage – Renouvellement réseau électrique Chemin Noir/Allée des Prés

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve la signature du présent acte contenant constitution de servitude supplémentaire, ainsi que les conditions particulières :

- l'acte contenant constitution de servitude est consenti et accepté moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 20 €,
- les différents frais seront supportés par ENEDIS.

Le conseil municipal charge ENEDIS afin de missionner un notaire pour l'établissement de l'acte correspondant et autorise M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte correspondant.

DIVERS

Groupe « Priorité GUEBWILLER ! »

- Médiathèque – Date de réouverture
- Noël Bleu 10 – Projet ou abandon

Groupe « Réussir GUEBWILLER »

- Attractivité Musée Deck - Stratégie
- Aménagement Parking du Centre (Place mairie) – Provisoire ou définitif

Affiché le 18/12/2017
Retiré le :



Le Maire :

Francis KLEITZ
Conseiller Régional